

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

---

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE  
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

## AMENDEMENT

N ° AS50

présenté par  
Mme Vidal

-----

### ARTICLE 7

Retiré avant publication.